



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné de ce qui suit :

À la séance ordinaire de la Ville de McMasterville prévue le 4 mai 2026, à 19 h, à la salle du conseil municipal, au Centre communautaire intégré de McMasterville (CCIM), situé au 255, boulevard Constable, le conseil municipal statuera sur les demandes de dérogation mineure décrites ci-dessous et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

a) **Adresse** : 81 à 81D, boulevard Laurier

Nature de la demande : Enseigne détachée

La demande porte sur le lot 4 493 337 et vise à permettre l'ajout d'une superficie d'affichage d'au plus 1,22 mètre carré pour un deuxième local commercial situé dans le bâtiment au 81 à 81D, boulevard Laurier sur l'enseigne détachée existante, le tout malgré des éléments non conformes à l'article 10.17 du *Règlement de zonage numéro 382-00-2008*, tel que modifié, dont notamment la superficie des divisions, le lettrage, la forme ainsi que la disposition visuelle de l'enseigne.

b) **Adresse** : 195, boulevard Yvon-L'Heureux Sud

Nature de la demande : Enseigne détachée

La demande porte sur le lot 4 495 694 et vise à régulariser l'implantation de la structure de l'enseigne détachée à une distance minimale de 0,62 mètre de la limite latérale gauche de propriété alors que l'article 10.6, du *Règlement de zonage numéro 382-00-2008*, tel que modifié, prescrit que la distance minimale entre une enseigne et une limite de lot est de 1 mètre.

De plus, il est possible de transmettre des commentaires par écrit, à la Ville, par l'un des moyens de communication suivants :

- Par courriel, au plus tard le 4 mai 2026 à midi, à l'adresse électronique info@mcmasterville.ca en indiquant « **Commentaire relatif à une dérogation mineure** » dans l'objet du message;
- Par lettre adressée au 255, boulevard Constable, McMasterville, Québec, J3G 6N9 ou déposée dans la boîte aux lettres située devant l'Hôtel de Ville située à l'adresse mentionnée précédemment, reçue au plus tard le 4 mai 2026 à 8 h 30, en indiquant « **Commentaire relatif à une dérogation mineure** » sur l'enveloppe.

Donné à la Ville de McMasterville, ce 17^e jour du mois d'avril 2026.

La directrice des Services juridiques
et greffière,

Me Marie-Josée Bédard